



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-579

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Cour de cassation /

75-2024-09-03-00014 - Décision 2024-09-03 portant délégation de signature en matière administrative et de rémunération des personnels (4 pages)

Page 3

Cour de cassation

75-2024-09-03-00014

Décision 2024-09-03 portant délégation de
signature en matière administrative et de
rémunération des personnels



Décision portant délégation de signature en matière administrative et de rémunération des personnels

Le premier président de la Cour de cassation

Vu le décret du 23 juin 2022 portant nomination du premier président de la Cour de cassation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 instituant, à compter du 1^{er} janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II et au titre III ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2006 instituant à compter du 1^{er} janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II, au titre III et au titre VI ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2022 portant désignation de Monsieur Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, en qualité d'ordonnateur secondaire du budget du ministre de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation dans les limites fixées par l'arrêté du 1^{er} septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 février 1986, à compter du 18 juillet 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, afin de signer, en mon absence, les contrats d'engagement des contractuels ainsi que les ordres de missions des fonctionnaires du greffe, appelés à participer à une action de formation ;

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Deborah Primon, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés à la Cour de cassation ;

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Deborah Primon, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer :

- les titres de perception, les déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels, ainsi que les états récapitulatifs des créances pour mise en recouvrement ;
- les décisions d'imputabilité, les décisions établies après avis de la commission de réforme, les décisions ou lettres de mission à l'attention des médecins ou spécialistes agréés concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les titres de paiement des indemnités de formateur occasionnel ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires et contractuels du greffe à des actions de formation continue ;
- les notes de diffusion des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et la gestion financière des personnels ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
- les demandes de temps partiel des fonctionnaires du greffe ;
- les autorisations de cumul de rémunérations des fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les demandes de nomination ou de changement de régisseur ;

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux personnes ci-dessus, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques du Doubs, comptable assignataire. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 03 septembre 2024

Le premier président
SIGNÉ
Christophe Soulard

Suit un spécimen de signature de

Caroline Savier

SIGNÉ

Deborah Primon

SIGNÉ

Nacera Berteloot

SIGNÉ

Cour de cassation
Habilitations de signatures de documents destinés à la DRFIP

NOMS	POSTES	SIGNATURES
SAVIER Caroline	Directrice de greffe	SIGNÉ
PRIMON Deborah	Cheffe de cabinet	SIGNÉ
BERTELOOT Nacera	Directrice de greffe adjointe	SIGNÉ
JOLY Béatrice	Gestionnaire de paie	SIGNÉ
SAINT GUILHEM Son-Mi	Gestionnaire de paie	SIGNÉ
VALLEE Sandrine	Gestionnaire de paie	SIGNÉ
BAUDIN Luc	Gestionnaire de paie	SIGNÉ